

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'Université de Lorraine relatif à un travail de mémoire de DEA de droit public soutenu en 1999 à la faculté de droit de Nancy

L'Université de Lorraine a découvert mercredi 26 octobre par voie de presse que le contenu d'un mémoire de DEA de droit public soutenu en 1999 par Xavier Bettel, alors étudiant de la faculté de droit de Nancy, pourrait présenter un manquement à l'intégrité scientifique.

L'université souhaite rappeler :

- Qu'il s'agit d'un mémoire de DEA qui était l'un des éléments constitutifs du diplôme et qu'il ne saurait être comparé à une thèse d'université.
- Qu'il y a plus de vingt ans, les universités n'étaient pas dotées des logiciels anti-plagiats actuels qui sont d'une aide précieuse à la détection de plagiat mais ne sont pas auto-suffisants pour le qualifier.

L'Université de Lorraine n'est pas en mesure à l'heure actuelle de commenter cette révélation qui nécessite des vérifications pour un fait datant de plus de 20 ans et 13 ans avant la création de l'établissement réunissant les quatre universités lorraines.

Pour autant, l'établissement prend au sérieux les manquements à l'intégrité scientifique et une instruction sera menée sur le contenu de ce mémoire. Les éventuelles sanctions que l'établissement serait amené à pendre dépendront des conclusions de l'enquête qui va à présent être menée.

CONTACT PRESSE

Capucine François
Chargée de relations presse
03 72 74 01 06